

Les éléments fournis répondent au point n°5 du porter à connaissance à savoir les déplacements.

Ce point se décompose en 7 parties :

- 5.1 le plan de déplacement urbain,
- 5.2 la sécurité routière,
- 5.3 l'amendement Dupont,
- 5.4 le bruit des infrastructures,
- 5.5 les projets d'infrastructures de transport
- 5.6 les études de trafic
- 5.7 le schéma cyclable départemental

En complément de ces 7 parties, 4 points particuliers sont traités, il s'agit :

- A) des convois exceptionnels,
- B) des plans d'alignement,
- C) des plantations,
- D) des implantations d'éoliennes,
- E) les chemins de randonnée,
- F) les Espaces Naturels Sensibles.

Le Conseil départemental assure la gestion et l'entretien des routes départementales, du canal de la Somme et de la Somme canalisée.

Le territoire de la Communauté de communes du Grand Roye est traversé par des routes départementales figurant sur la carte jointe en annexe (Le réseau routier départemental dans la Communauté de communes du Grand Roye) et réparties en différentes classes.

Classification du réseau routier départemental :

- Classe 1 : le réseau structurant. Les routes à grande circulation sont composées de liaisons vertes définies au plan national (axes verts) et des routes assurant les liaisons vers les échangeurs autoroutiers (axes rouges).
- Classe 2 : le réseau principal. Cette classe (liaisons jaunes) regroupe les routes qui assurent la desserte des chefs lieux de canton et le maillage des territoires.
- Classe 3 : le réseau secondaire : cette classe est composée du réseau d'intérêt local et des voies de desserte des communes (axes blancs).

Le Département dispose d'un règlement de voirie départementale qui définit les procédures d'intervention et règles que les différents intervenants sont tenus de respecter sur la voirie départementale. Il précise notamment :

- les prescriptions pour les accès et les alignements sur RD ;
- les implantations de clôtures et plantations effectuées sur le domaine public départemental ou à ses abords.

Point 5.1 : Le plan de déplacement urbain

La Communauté de communes n'est pas pourvue de plan de déplacement urbain.

Point 5.2 : La sécurité routière

5.2.1 Synthèse des accidents

Sur l'ensemble des routes départementales situées sur la Communauté de communes, plusieurs accidents et tronçons accidentogènes ont été recensés et localisés sur la carte des accidents et des tronçons accidentogènes (jointe en annexe). Des informations complémentaires pourront être fournies sur demande.

5.2.2 Les propositions d'aménagement et avis sur les accès futurs

En cas de nouveaux accès sur les routes départementales, une distance de visibilité de 50 mètres de part et d'autre de l'accès doit être respectée en agglomération. Cette distance est portée à 150 mètres minimum pour les accès situés en entrée et hors agglomération.

Point 5.3 : L'amendement Dupont

L'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, issu de la loi "Barnier" relative au renforcement de la protection de l'environnement, est entré en vigueur au 1er janvier 1997. Également appelé "amendement Dupont", cet article régit l'urbanisation aux abords de certaines voiries. Son objectif est d'inciter les collectivités publiques et en particulier les communes, à préciser leurs projets de développement et à éviter une extension non maîtrisée de l'urbanisation. L'urbanisation le long des voies recensées par "l'amendement Dupont" doit correspondre à un projet des collectivités publiques au regard d'une politique de développement et à ce titre, faire l'objet d'une réflexion en amont et d'une mise en œuvre éventuelle assurant la qualité du cadre de vie.

Sur le territoire de la Communauté de communes, sont concernées par l'amendement Dupont :

- La RD934,
- la RD1017,
- la RD930,
- la RD935 du territoire de Gratibus jusqu'à Montdidier.

Point 5.4 : Le bruit des infrastructures de transport

5.4.1 Classement sonore

Les maîtres d'ouvrage d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans la construction de voies nouvelles et la modification de voies existantes, et s'engager à ne pas dépasser des valeurs seuils de niveau sonore,

Textes de référence : **Article 12 de la loi bruit, décret 95-22 du 9 janvier 1995, arrêté du 5 mai 1995**

Les constructeurs de bâtiments, quant à eux, ont l'obligation de prendre en compte le bruit engendré par les voies bruyantes existantes ou en projet, en dotant leur construction d'un isolement acoustique adapté par rapport aux bruits de l'espace extérieur.

Textes de référence : **Article 13 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1996**

L'article 13 de la loi bruit définit les principes généraux pour assurer l'isolation acoustique de la façade des bâtiments nouveaux :

- Les infrastructures de transports terrestres sont **classées** en fonction de leur **niveau sonore**, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures. La largeur maximale de ces secteurs dépend de la catégorie.
 - La **catégorie 1** qui est la plus bruyante engendre un secteur d'une largeur maximale de 300 m de part et d'autre du bord, de la chaussée pour une route, ou du rail extérieur pour une voie ferrée.
 - En **catégorie 2**, cette largeur passe à 250 m.
 - En **catégorie 3**, elle passe à 100 m.
 - En **catégorie 4**, elle passe à 30 m.
 - En **catégorie 5**, elle passe à 10 m.
- Les bâtiments à construire dans un secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore. Sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Sur le territoire de la communauté de communes, les RD 934, 1017 et 930 sont classées pour leur niveau sonore :

- × En catégorie 3, excepté du PR 1+413 au PR 2+595 en catégorie 4 pour la RD934,
- × en catégorie 3 du PR 0+000 au PR18+292 puis catégorie 4 du PR 18+292 au PR19+611 pour la RD 1017,
- × en catégorie 3 du PR 21+801 au PR 26+220 pour la RD 930.

5.4.2 P.P.B.E.

Le Conseil départemental a établi le Plan de Prévention des Bruits dans l'Environnement (PPBE) qui concerne les infrastructures routières départementales empruntées par plus de 8 200 véhicules par jour.

Est concernée à l'échelle du PLUI du Grand Roye, la RD 934 pour sa section comprise entre le territoire de Damery et la RD 1017.

Le PPBE est disponible sur le site du Conseil départemental de la Somme sur le lien suivant :

<http://www.somme.fr/routes-deplacements-reseau-routier/plan-prevention-du-bruit-environnement>.

Point 5.5 : Les projets d'infrastructures sur le territoire

Le territoire de la Communauté de communes est concerné dans sa partie Est par le projet de Canal Seine Nord Europe et ses rétablissements routiers.

Point 5.6 : Les études de trafics

Le tableau ci-après montre l'évolution du trafic entre 2009 et 2015 en nombre de véhicules jour sur les RD traversant le territoire de la Communauté de communes.

N° Route	Comptage		MJA		Bilan (%)	MJA		Bilan (%)	MJA		Bilan (%)	MJA		Bilan (%)	MJA		Bilan (%)
	Lieu-dit	Borne	2009	2010	2010 / 2009	2011	2011 / 2009	2012	2012 / 2009	2013	2013 / 2009	2014	2014 / 2009	2015	2015 / 2009		
54	ANDECHY	5	846	854	0,95%	861	1,77%	837	-1,06%	840	-0,71%	756	-11,90%	758	-11,61%		
135	ETELFAY	6	896	857	-4,35%	789	-11,94%	769	-14,17%	760	-15,18%	773	-15,91%	791	-13,27%		
186	ERCHEU	10	701	697	-0,57%	749	6,85%	740	5,56%	722	3,00%	754	7,03%	760	7,76%		
214	AYENCOURT	3	1 860	1 835	-1,34%	1 830	-1,61%	1 696	-8,82%	1 694	-8,92%	1 730	-7,51%				
221	ROYE	3	1 702	1 702	0,00%	1 709	0,41%	1 902	11,75%	1 912	12,34%	1 928	11,63%	2016	15,55%		
329	AYENCOURT	1	2 656	2 534	-4,59%	2 527	-4,86%	2 442	-8,06%	2 718	2,33%	2 775	4,29%	2812	5,55%		
329	GUERBIGNY	15	1 570	1 557	-0,83%	1 582	0,76%	1 691	7,71%	1 695	7,96%	1 736	9,56%	1808	13,16%		
930	MESNIL SAINT GEORGES	4	2 814	2 691	-4,37%	2 705	-3,87%	2 839	0,89%	2 808	-0,21%	2 828	0,50%	2894	2,76%		
930	FAVEROLLES	11	200	4 286	3 591	-16,22%	3 610	-15,77%	3 519	-17,90%	3 653	-14,77%	3 680	-16,47%	3767	-13,78%	
934	ROIGLISE	2	800	5 295	5 296	0,02%	5 320	0,47%	5 217	-1,47%	5 245	-0,94%	5 283	-0,23%	5303	0,15%	
934	ROYE	7	8 639	8 699	1,05%	8 825	2,51%	8 589	-0,23%	8 624	0,17%	8 709	1,19%	8743	1,53%		
934	DAMERY	10	905	10 212	10 130	-0,80%	10 297	0,83%	10 010	-1,98%	10 038	-1,70%	10 281	0,67%	10401	1,82%	
935	ROLLOT	4	628	2 898	2 859	-1,35%	2 851	-1,62%	2 773	-4,31%	2 771	-4,38%	2 830	-2,40%			
1017	TILLOLOY	1	0	4 430	4 237	-4,36%	4 157	-6,16%	4 052	-8,53%	4 009	-9,50%	4 393	-0,84%	4496	1,47%	
1017	LAUCOURT	5	718	7 550	7 222	-4,34%	7 261	-3,83%	7 079	-6,24%	7 004	-7,23%	7 056	-7,00%	7223	-4,53%	
1017	ROYE (DEVIATION)	8	559	5 069	5 070	0,02%	5 093	0,47%	5 022	-0,93%	5 049	-0,39%	5 086	0,33%	5302	4,39%	
1017	CARREPUIS	10	0	8 105	8 106	0,01%	7 577	-6,51%	7 471	-7,82%	7 511	-7,33%	7 566	-7,12%	7887	-2,76%	
1017	GRUNY	12	0	3 374	2 953	-12,48%	2 645	-21,61%	2 608	-22,70%	2 622	-22,29%	2 960	-13,99%	3085	-9,37%	
1017	LIANCOURT FOSSE	17	0	4 852	4 274	-12,45%	4 003	-18,00%	3 962	-18,94%	4 007	-17,92%	4 270	-14,33%	4294	-13,69%	
4221	ROYE	2	700	2 286	2 309	1,01%	2 342	2,45%	2 435	6,52%	2 444	6,91%	2 468	7,37%	2149	-6,38%	
4221	ROYE	3	0	2 579	2 605	1,01%	2 642	2,44%	2 505	-2,87%	2 515	-2,48%	2 539	-1,58%	2469	-4,46%	

Il n'existe pas de problème sur les infrastructures ; les routes présentent des caractéristiques géométriques adaptées au trafic.

Point 5.7 : Le schéma cyclable départemental

Le Conseil départemental de la Somme a adopté en février 2015 le schéma cyclable départemental. Dans celui-ci figure un schéma de principe des itinéraires cyclables utilitaires et des axes à vocation touristique. (voir carte ci-jointe)

Les axes utilitaires ont été définis à partir d'une analyse du territoire portant sur la proximité des services, collèges, commerces, de la population, de la distance par rapport aux pôles et de la topographie. Seuls les itinéraires à fort potentiel ont été identifiés.

Ce schéma peut-être traduit par une intention d'aménagement cyclable portée par la Communauté de communes.

Points particuliers

A) Les convois exceptionnels

Les routes départementales suivantes sont recensées comme itinéraire de convois exceptionnels :

- La RD934 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,
- la RD1017 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,
- la RD930 sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,
- la RD935 du territoire de Gratibus à Montdidier.

B) Les plans d'alignement

La suppression des plans d'alignement sur route départementale doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du Département afin que celui-ci fasse les démarches nécessaires à la procédure de suppression.

A défaut, les servitudes d'alignement qui s'appliquent sur les routes départementales doivent être maintenues. Ce n'est qu'une fois la suppression validée par l'assemblée départementale que le document d'urbanisme pourra être mise à jour en enlevant de la liste des servitudes les plans d'alignement supprimés.

C) Les plantations

Inventaire des plantations existantes le long des routes départementales sur le territoire de la communauté de communes du Grand Roye.

Commune	RD	PR début	PR fin	Accotement	Désignation plantations	Linéaire (en m)
Entre Montdidier -Guerbigny	RD 329	5+986	10+006	D-G	alignement de Platane	4006m
Entre Guerbigny -Erches	RD 329	14+365	15+275	D	alignement d'Orme	910
		15+275	15+468	D-G	haies basses	1193
		15+468	15+719	D	alignement tilleul	251
		16+271	16+625	D-G	haies basses	350
		16+957	17+014	D-G	haies basses	57
Après Erches	RD 329	17+014	17+258	D-G	alignement Tilleul-Orme	244
	RD 34	3+134	3+753	D-G	alignement Peuplier	619
ROYE	RD 1017	0	1	D-G	alignement cépées de Prunus	1000
		3	5+365	D-G	alignement cépées Prunus	2365
		7+330	13	D-G	massifs boisés-alignements Erable-Tilleul	5670
		15+585	16+900	D-G	alignement bilatéral Peuplier	1315
		17+645	18+320	D-G	alignement bilatéral Peuplier	675
		19+790	20+070	D-G	alignement bilatéral Peuplier	280
ROYE	RD 4221	3	4	D-G	alignement bilatéral Poiriers fleurs	1000
ROYE	RD 934	3+361	3+781	D-G	arbres-bdes boisées Frêne-Merisier-charme-noisetier	420
		9	10	D-G	alignements Bouleau, Acacia, Sorbier,Erable	1000
		10+60	10+889	G	alignements Prunus,Acacia,Bouleau,,,	829
		11+026	11+915	G	alignements Acacia,,Saulé	889
		12+35	12+816	G	alignement-bds boisées Noisetier-Erable champêtre	781
		13+42	13+977	G-D	bandes boisées Saule-Noisetier-CytiseTroene	935
		14+365	17+325	G-D	bandes boisées-hassesErable-noisetier-Cornouillier-Sureau	2960
ROYE	RD 934G	10	10+725	G	Alignements (Pleuplier, Acacia, Erable)+massifs boisés (Acacia, Pin noir)	725
		11	11+875	G	Alignements (Peuplier,Acacia,Erable)+ bandes boisées (Erable plane, Bouleau)	875
		12	12+957	G	Alignements (Peupliers, Saules,) haies libres (Erable, Frêne, Orme,,)	957
		13+350	13+480	G	Haie libre (Noisetier, Troene,Erable champêtre)	130
		14+552	14+886	G	haie libre (Noisetier, Prunus, Chêne, Viorne) +arbre isolé (Peuplier)	334
		15+345	17+750	G	Haies libres (Noisetiers, Charme, Cornouiller Cytise , Aubépine) Alignement (Peupliers)	2405

Pour des raisons sécuritaires et sanitaires et compte tenu du caractère évolutif des infrastructures routières, le Conseil départemental s'oppose à tout classement d'arbres isolés, alignés ou de haies sur le domaine public départemental.

D) les implantations d'éoliennes

En dehors des espaces urbanisés des communes, notamment en cas d'implantation d'éoliennes, l'article L.111-1-4 du code de l'urbanisme crée une servitude de reculement :

- de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière ;
- bande de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

E) Chemins de randonnée

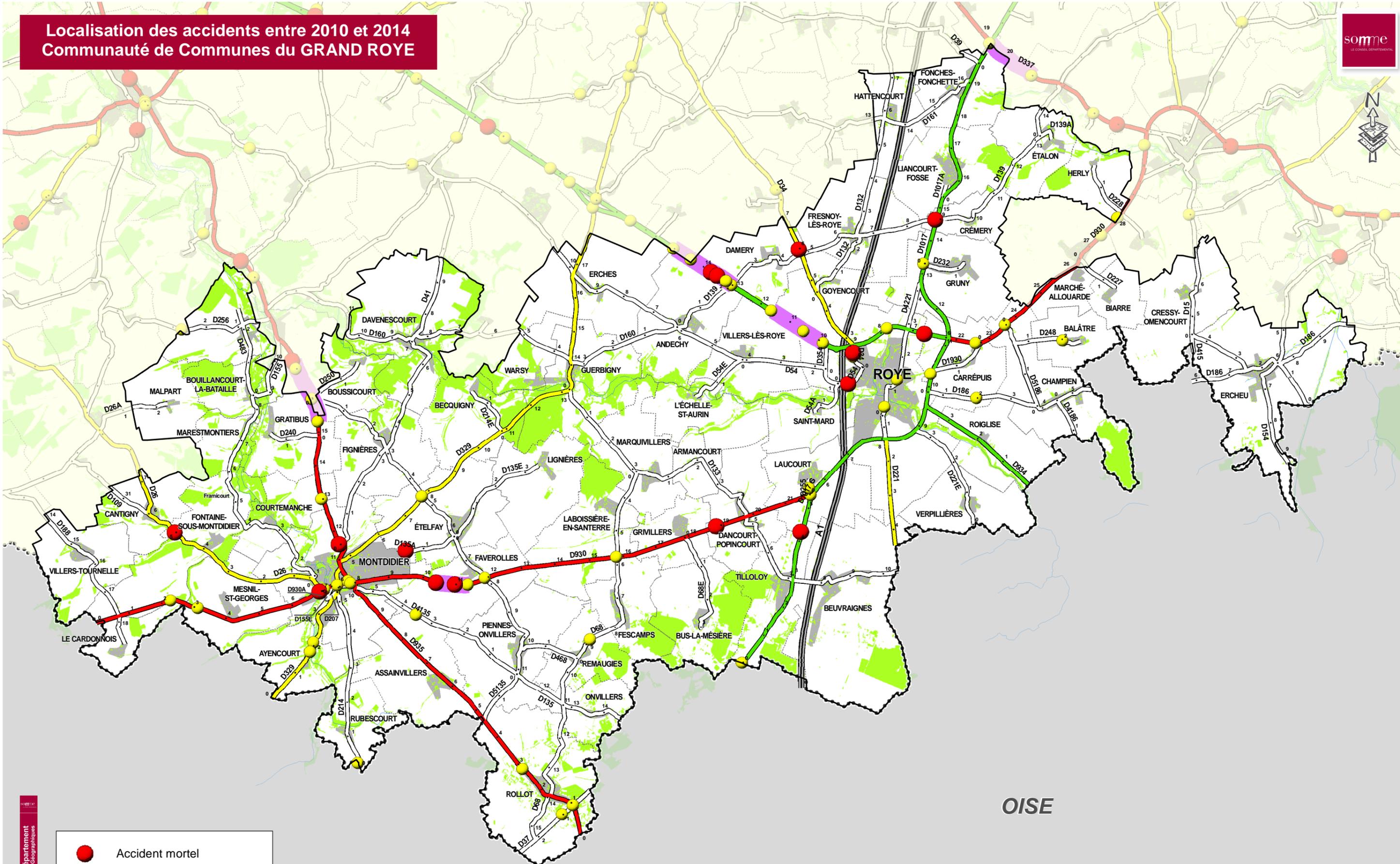
Les chemins sur le territoire communal et inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée) figurent sur la carte ci-jointe.

F) Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le territoire communal ne comporte pas d'ENS.

L'agence routière Est souhaite être associée à l'ensemble de la démarche lors de l'élaboration du PLUI.

Localisation des accidents entre 2010 et 2014
Communauté de Communes du GRAND ROYE

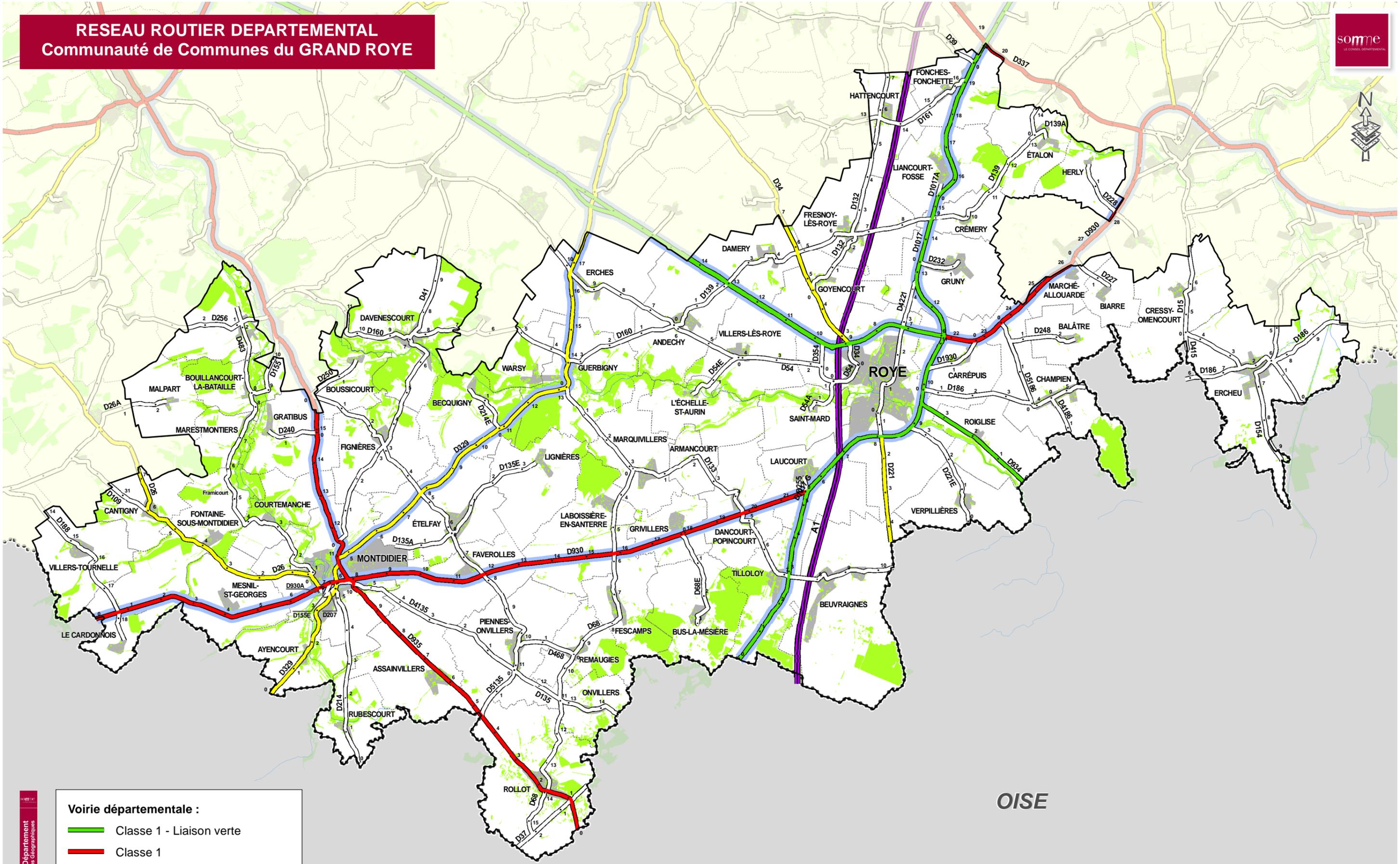


- Accident mortel
- Accident corporel
- ★ Intersection accidentogène
- Tronçon accidentogène



RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Communauté de Communes du GRAND ROYE



- Voirie départementale :**
- Classe 1 - Liaison verte
 - Classe 1
 - Classe 2
 - Classe 3
 - Itinéraires transport exceptionnel



OISE

DGA - Équipement du Département
Service Systèmes et Informations Géographiques

Schéma Cyclable Départemental

Schéma de principe des itinéraires

— Limite cantonale
— Centre urbain

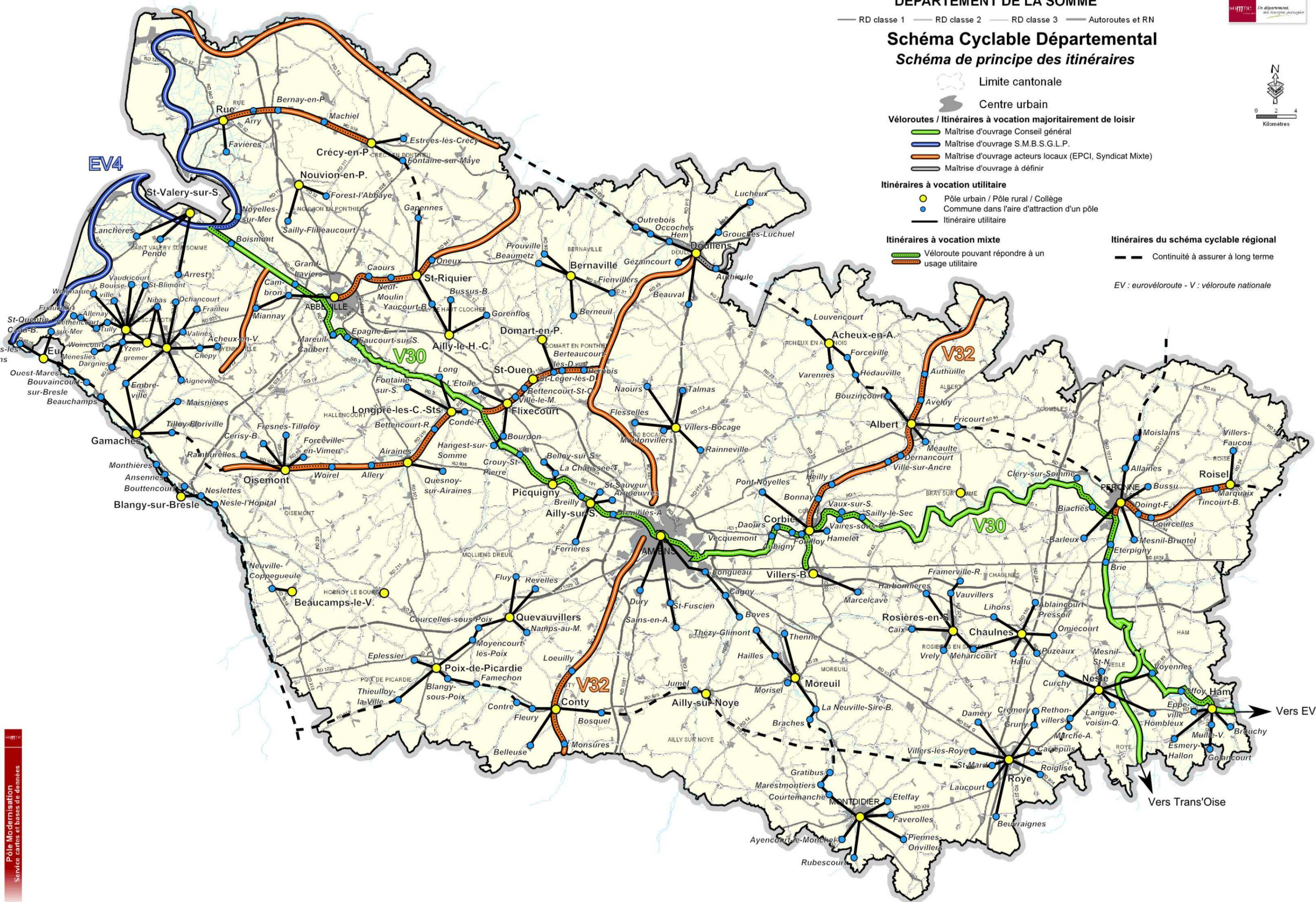
Véloroutes / Itinéraires à vocation majoritairement de loisir
— Maîtrise d'ouvrage Conseil général
— Maîtrise d'ouvrage S.M.B.S.G.L.P.
— Maîtrise d'ouvrage acteurs locaux (EPCI, Syndicat Mixte)
— Maîtrise d'ouvrage à définir

Itinéraires à vocation utilitaire
● Pôle urbain / Pôle rural / Collège
● Commune dans l'aire d'attraction d'un pôle
— Itinéraire utilitaire

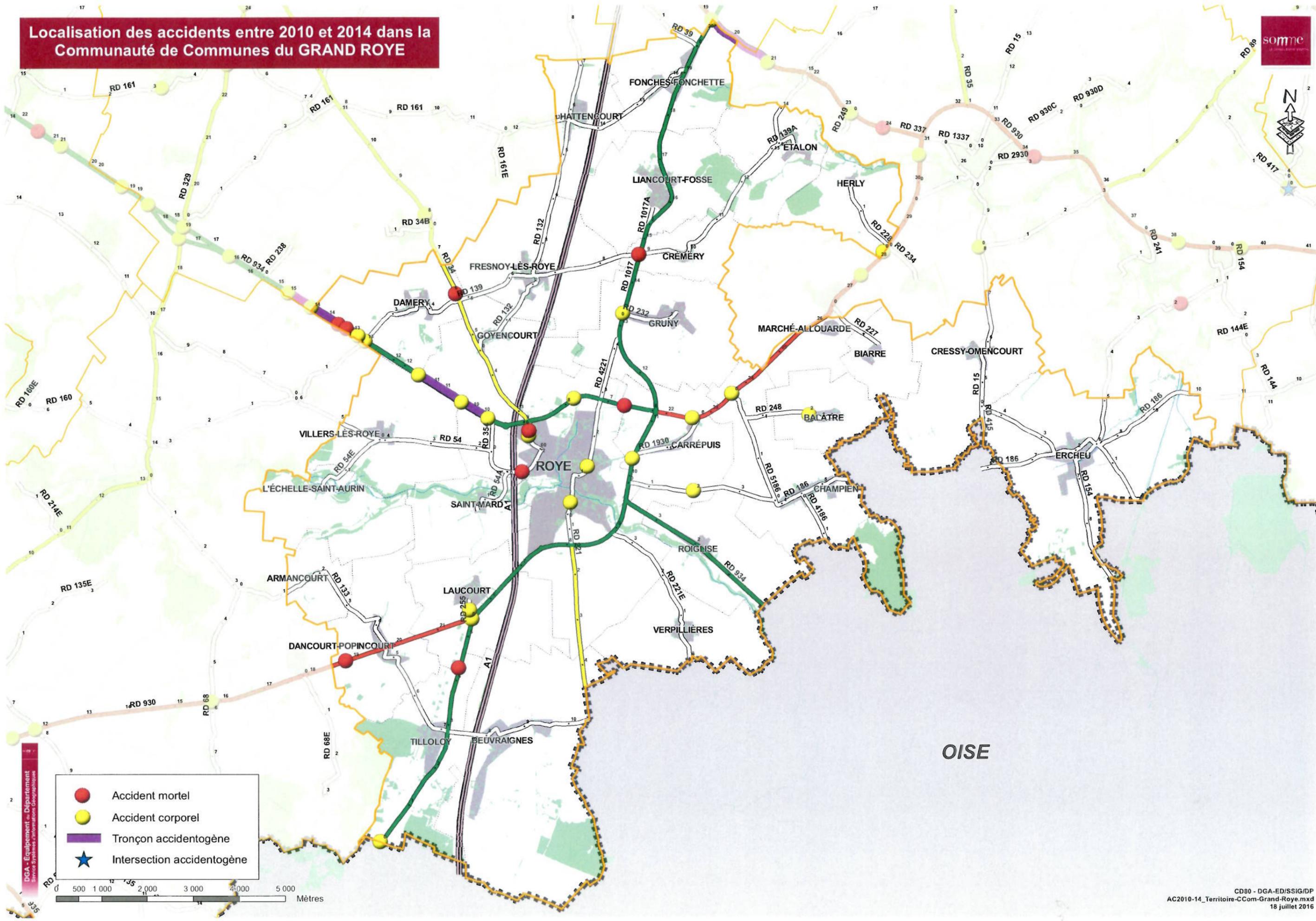
Itinéraires à vocation mixte
— Véloroute pouvant répondre à un usage utilitaire

Itinéraires du schéma cyclable régional
— Continuité à assurer à long terme

EV : eurovéloroute - V : véloroute nationale



Localisation des accidents entre 2010 et 2014 dans la Communauté de Communes du GRAND ROYE



- Accident mortel
- Accident corporel
- Tronçon accidentogène
- ★ Intersection accidentogène

0 500 1000 2000 3000 4000 5000 Mètres

DGA - Equipement - Département
Service Systèmes d'Informations Géographiques
335

Cartographie des accidents sur la communauté de communes du Grand Roye

● 82 Accidents corporels sur Autoroute, RN, RD

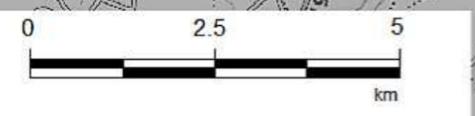
CC DU CANTON DE MONTDIDIER

CC DU GRAND ROYE

OISE

MONTDIDIER

Roye-sur-Matz



SAP / BSIG
Carte n°20170524302
Source : service RESR / ODSR
Cuy ©IGN BD scan100®
Mai 2017
Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

groupement : (aucun)

CC du Grand Roye période de 2012 à 2016 ATBH par Type de Voies	Nombre de voies concernées	Nombre d'accidents concernés	Nombre d'accidents avec au moins un mort sur la voie concernée	Nombre d'accidents avec au moins un BH sur la voie concernée	Nombre total de victimes sur la voie concernée			
					Tués	BH	BL	Indemnes
autoroute	0	0	0	0	0	0	0	0
route nationale	0	0	0	0	0	0	0	0
route départementale	36	31	5	24	7	23	11	23
voie communale	6	5	0	4	0	4	0	2
parc st. ouv. circ. publ.	1	1	0	0	0	0	1	1
Ensemble	43	36	5	28	7	27	12	26
	Nbre total	Nbre total d'accidents	Nbre total d'accidents mortels	Nbre total d'accidents graves	Total des tués	Total des BH	Total des BL	Total des indemnes

groupement : (aucun)

CC du Grand Roye période de 2012 à 2016 ATBH par Communes		Nombre d'accidents	Nombre d'accidents mortels	Nombre d'accidents avec au moins un mort ou un BH	Nombre de victimes			
					Tués	BH	BL	Indemnes
CANTIGNY	--	1	1	1	1	0	0	0
COURTEMANCHE	--	1	0	1	0	1	0	1
ETELFAY	--	3	0	3	0	4	0	4
FAVEROLLES	--	1	0	1	0	1	3	0
FESCAMPS	--	1	0	1	0	1	0	1
ASSAINVILLERS	--	1	0	0	0	0	1	0
GRATIBUS	--	1	0	1	0	2	0	0
LIGNIERES	--	1	0	1	0	1	0	0
AYENCOURT	--	1	0	0	0	0	1	2
MESNIL-SAINT-GEORGES	--	1	0	1	0	1	0	0
MONTDIDIER	--	16	3	11	5	10	6	13
PIENNES-ONVILLERS	--	1	1	1	1	0	0	1
ROLLOT	--	5	0	4	0	4	1	4
BECQUIGNY	--	2	0	2	0	2	0	0
Ensemble	--	36	5	28	7	27	12	26
	Nbre total	Nbre total d'accidents	Nbre total d'accidents mortels	Nbre total d'accidents graves	Total des tués	Total des BH	Total des BL	Total des indemnes

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Gendarmerie Nationale 0015331 / 04084 Sam 13/12/2014 16 h 00	DEP 80 Commune 170 (CANTIGNY) RD 0026 PR calculé 4+0997 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 tué) : un véhicule léger, conduit par un homme de 79 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0026 , circule en franchissant le terre-plein central, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse. Bilan : 1 tué.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 00866 Jeu 21/03/2013 20 h 15	DEP 80 Commune 678 (ROLLOT) RD 0037 PR calculé 0+0598 partie rectiligne plat RD 0935	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), en intersection en X, la nuit éclairage public allumé. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 21 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0037 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule, conducteur en fuite. Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par un homme de 57 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 04568 Dim 14/10/2012 18 h 45	DEP 80 Commune 678 (ROLLOT) RD 0037 PR calculé 1+0003 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube. La chaussée est normale. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0037 tournant à gauche sort de la chaussée. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02188 Mar 05/07/2016 17 h 00	DEP 80 Commune 678 (ROLLOT) RD 0068 PR calculé 12+0503 en S plat	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 25 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0068 , circule sans changement de direction, heurte un mur. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03564 Mer 13/11/2013 14 h 30	DEP 80 Commune 306 (FESCAMPS) RD 0068 PR calculé 5+0771 partie rectiligne plat RD 0930	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0930 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par une femme de 30 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0068 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03650 Jeu 06/11/2014 12 h 00	DEP 80 Commune 293 (ETELFAY) RD 0135 PR calculé 4+0631 partie rectiligne plat RD 0329	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 36 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0329 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 37 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0135 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 01488 Mer 11/05/2016 14 h 15	DEP 80 Commune 293 (ETELFAY) RD 0135 PR calculé 4+0631 partie rectiligne plat RD 0329	Accident hors agglomération, en intersection en X, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (pas de victime) : un tracteur routier avec semi-remorque, conduit par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 , heurte un autre véhicule. Véh. A (2 blessés hospitalisés) : un véhicule léger, conduit par un homme de 76 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0135 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 00065 Mar 08/01/2013	DEP 80 Commune 302 (FAVEROLLES) RD 0135	Accident hors agglomération, en intersection en X, la nuit sans éclairage public. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
18 h 45	PR calculé 7+0764 partie rectiligne plat RD 0930	Véh. B (3 blessés légers) : un véhicule léger, conduit par un homme de 57 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0930 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger (pompiers), conduit par un homme de 50 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0135 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé, 3 blessés légers.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02701 Sam 02/08/2014 22 h 30	DEP 80 Commune 74 (BECQUIGNY) RD 0214 PR calculé 0+0152 partie rectiligne sommets de côte	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public. La chaussée est normale. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 50 cm3 et <= 125 cm3), conduite par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0214 déporté à droite, heurte un fossé, un talus ou une paroi rocheuse. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 00990 Jeu 22/03/2012 10 h 15	DEP 80 Commune 49 (AYENCOURT) RD 0329 PR calculé 1+0802 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 38 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 79 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0329 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 04079 Sam 17/12/2016 18 h 55	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0329 PR calculé 4+0220 non renseigné pente RUE ALBERT 1er (VC 0000)	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), en intersection en X, la nuit éclairage public allumé. La chaussée est normale. Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 43 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 tournant à gauche, heurte un piéton. Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02317 Jeu 23/07/2015 8 h 15	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0329 PR calculé 6+0003 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, en intersection de type "autre", en plein jour. La chaussée est normale. Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 22 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé léger) : une voiturette ou tricycle à moteur, conduite par un homme de 46 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 , circule sans changement de direction. Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02737 Jeu 10/09/2015 17 h 30	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0329 PR calculé 6+0052 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé léger) : un quad lourd (> 50 cm3), conduit par un homme de 24 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 tournant à droite, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 72 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02141 Lun 06/07/2015 11 h 30	DEP 80 Commune 293 (ETELFAY) RD 0329 PR calculé 7+0799 partie rectiligne plat	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par un homme de 71 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0329 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. A (pas de victime) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 83 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0329 tournant à gauche, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0000380 / 00047 Lun 06/01/2014 18 h 15	DEP 80 Commune 541 (MESNIL-SAINT-GEORGES) RD 0930 PR calculé 3+0139 partie rectiligne	Accident hors agglomération, hors intersection, la nuit sans éclairage public. Il pleut légèrement et la chaussée est mouillée. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 28 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0930 , circule sans changement de direction sort de la chaussée. Bilan : 1 blessé hospitalisé.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	pente	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 01642 Lun 28/04/2014 16 h 45	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0930 PR calculé 6+0929 partie rectiligne	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0930 tournant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un garçon de 15 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0930, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 tué, 1 blessé hospitalisé.
	pente	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 01668 Jeu 01/05/2014 (F) 19 h 30	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0930 PR calculé 7+0492 partie rectiligne	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0930 tournant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 61 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0930, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	pente	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 05075 Sam 24/11/2012 9 h 15	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0930 PR calculé 7+0921 en courbe à droite	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), sur carrefour giratoire, en plein jour. La chaussée est mouillée. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 84 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0930, circule en franchissant le terre-plein central, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : un scooter (<= 50 cm3), conduit par un homme de 43 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0930 en manoeuvre d'évitement, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 01518 Mer 06/05/2015 14 h 15	DEP 80 Commune 678 (ROLLLOT) RD 0935 PR calculé 1+0576 partie rectiligne	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un engin spécial, conduit par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935, circule en marche arrière, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 51 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	plat	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03366 Jeu 05/11/2015 17 h 45	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0935 PR calculé 10+0284 en courbe à droite	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, au crépuscule ou à l'aube. La chaussée est normale. Collision par le côté impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 48 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 dépassant à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 67 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935, circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 2 blessés légers.
	bas de côte	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03881 Ven 02/12/2016 18 h 25	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0935 PR calculé 10+0030 en courbe à droite	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, la nuit sans éclairage public. En présence de brouillard ou de fumée et la chaussée est normale. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 27 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935, circule sans changement de direction, heurte une glissière métallique. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
	pente	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 05462 Jeu 27/12/2012 7 h 45	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0935 PR calculé 10+0503 partie rectiligne	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé. Par temps couvert et la chaussée est mouillée. Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935, circule même sens même file, heurte un piéton. Bilan : 1 blessé hospitalisé, dont piétons : 1 blessé hospitalisé.
	pente	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02259	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER)	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
Mar 12/07/2016 18 h 45	RD 0935 PR calculé 10+0933 partie rectiligne plat	Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 78 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un mur. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03609 Ven 20/07/2012 17 h 00	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0935 PR calculé 11+0561 en courbe à gauche non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (2 tués) : un véhicule léger, conduit par une femme de 20 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 déporté à gauche, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : un poids lourd (> 7,5t), conduit par un homme de 31 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 2 tués.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02204 Dim 12/07/2015 20 h 45	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0935 PR calculé 12+0007 en S non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, au crépuscule ou à l'aube. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (1 tué, 1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 29 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. A (1 tué) : un véhicule utilitaire, conduit par un homme de 57 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 déporté à gauche, heurte un autre véhicule. Bilan : 2 tués, 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 01684 Ven 31/05/2013 11 h 30	DEP 80 Commune 220 (COURTEMANCHE) RD 0935 PR calculé 13+0001 partie rectiligne non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 55 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : un poids lourd (> 7,5t), conduit par un homme de 41 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02228 Lun 22/07/2013 9 h 15	DEP 80 Commune 386 (GRATIBUS) RD 0935 PR calculé 15+0296 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 46 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 40 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 2 blessés hospitalisés.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03432 Sam 07/07/2012 11 h 30	DEP 80 Commune 678 (ROLLOT) RD 0935 PR calculé 2+0802 partie rectiligne non renseigné	Accident en agglomération (de 501 à 2 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 23 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par une femme de 70 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 déporté à gauche, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 02428 Sam 30/07/2016 18 h 15	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) RD 0935 PR calculé 9+0996 en courbe à droite plat	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 68 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 0935 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 17 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 0935 déporté à gauche, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03018 Jeu 22/09/2016 19 h 30	DEP 80 Commune 623 (PIENNES-ONVILLERS) RD 4135 PR calculé 0+0700 partie rectiligne	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 23 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la RD 4135 , circule sans changement de direction, heurte un piéton. Bilan : 1 tué, dont piétons : 1 tué.

Organisme Unité / N° PV Date Heure	Routes ou voies	Circonstances
	plat	
Gendarmerie Nationale 0015331 / 01978 Jeu 26/04/2012 8 h 00	DEP 80 Commune 32 (ASSAINVILLERS) RD 4135 PR calculé 3+0499 partie rectiligne plat	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé léger) : un véhicule léger, conduit par une femme de 18 ans, circulant dans le sens des PR croissants de la RD 4135 , circule sans changement de direction, heurte un poteau. Bilan : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 00125 Mer 14/01/2015 14 h 45	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) Stat 0000 PR calculé 0+0000 en courbe à gauche plat	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), en intersection de type "autre", en plein jour. La chaussée est normale. Collision impliquant 1 véhicule et 1 piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 41 ans, circulant sur la Stat 0000 , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement et un piéton. Bilan : 1 blessé léger, dont piétons : 1 blessé léger.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 04097 Sam 08/09/2012 12 h 00	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) VC 0000 PR calculé 0+0000 partie rectiligne plat	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), hors intersection, en plein jour. La chaussée est normale. Collision par l'arrière impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par un homme de 38 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 , circule même sens même file, heurte un autre véhicule. Véh. B (1 blessé hospitalisé) : un cyclomoteur, conduit par un homme de 64 ans, circulant dans le sens des PR décroissants de la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03032 Mar 06/10/2015 17 h 45	DEP 80 Commune 74 (BECQUIGNY) VC 0000 partie rectiligne non renseigné	Accident hors agglomération, hors intersection, en plein jour. Par temps couvert et la chaussée est mouillée. Sans collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une motocyclette (> 125 cm3), conduite par un homme de 31 ans, circulant sur la VC 0000 , circule sans changement de direction, heurte un obstacle fixe sur chaussée. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 03715 Sam 04/08/2012 8 h 15	DEP 80 Commune 561 (MONTDIDIER) VC 0000 PR calculé 0+0000 partie rectiligne plat VC 0000	Accident en agglomération (de 5 001 à 20 000 h.), en intersection en Y, en plein jour. La chaussée est normale. Collision frontale impliquant 2 véhicules et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : une bicyclette, conduite par une femme de 38 ans, circulant sur la VC 0000 traversant la chaussée, heurte un autre véhicule. Véh. B (pas de victime) : un véhicule léger, conduit par une femme de 49 ans, circulant sur la VC 0000 tournant à gauche, heurte un autre véhicule. Bilan : 1 blessé hospitalisé.
Gendarmerie Nationale 0015331 / 00335 Mar 02/02/2016 2 h 45	DEP 80 Commune 478 (LIGNIERES) RUE DE GUERBIGNY (VC 0000) N°: 6 Dist: 0 ()	Accident en agglomération (de 0 à 500 h.), hors intersection, la nuit éclairage public allumé. Il pleut légèrement et la chaussée est normale. Collision impliquant 1 véhicule et pas de piéton. Véh. A (1 blessé hospitalisé) : un véhicule léger, conduit par un homme de 20 ans (dont l'alcoolémie dépasse le seuil du délit), circulant dans le sens des adresses croissantes de la voie "RUE DE GUERBIGNY" , circule sans changement de direction, heurte un véhicule en stationnement. Bilan : 1 blessé hospitalisé.